

Monsieur le Préfet,  
M. le Vice Président du conseil départemental et président du SDIS,  
M. le Président du Syndicat des Garrigues,  
Mmes et Mrs les élus,  
Mmes et Mrs les représentants des autorités militaires,  
Mmes et Mrs les techniciens qui œuvrez au quotidien sur le terrain,  
Mmes et Mrs,

Depuis quelques jours, avec les grosses chaleurs, parfois un petit vent, nous ne pouvons nous empêcher de penser au risque de feux de forêt. Cela donne un relief particulier au lancement de cette campagne 2015 de surveillance estivale des massifs forestiers, lancement que nous organisons chaque année, avec vous, nos partenaires DFCI, à savoir, la DDTM, le SDIS, l'ONF en présence de Monsieur Le Préfet.

Cette année, nous avons voulu mettre l'accent sur les travaux de normalisation des équipements DFCI de base que sont **les pistes et les points d'eau**. Et pour comprendre concrètement l'ensemble des caractéristiques techniques et l'intérêt de ces équipements pour les services d'incendie et de secours dans les opérations de lutte, nous irons visiter sur le terrain, un site sur les communes de Langlade et Milhau.

Le maître d'ouvrage de l'équipement que nous irons visiter est le SIVU des garrigues de Nîmes qui regroupe 19 communes, et présidé par Vincent allier. . Je salue la collaboration que nous- département- avons eue avec toi , Vincent. En tant que SIVU, je sais que vous êtes particulièrement impliqués dans la DFCI. En l'occurrence, vous avez su être clairvoyants et faire le constat qu'il était difficile d'entretenir toutes les pistes, qu'il valait mieux prioriser un réseau de pistes et de points d'eau qui soit vraiment opérationnel et adapté aux moyens techniques et financiers. Ainsi , sur 190Km de pistes ,97 kms ont été classés en priorité 1 dont la piste B17 sur laquelle nous nous rendrons tout à l'heure.

C'est dans cette perspective que l'appui technique a été assuré par le Département, avec d'autant plus d'efficacité que vous avez été moteurs dans cette démarche de rationalisation.

Une fois les travaux effectués selon des critères précis pour les rendre le plus fonctionnels possible, ces équipements sont inscrits dans les atlas DFCI, véritables outils opérationnels de lutte contre les incendies, à disposition des pompiers et des mairies. Tout cela nous permet d'avancer ensemble vers toujours plus d'efficacité.

Par ailleurs, Outre ce coup de projecteur sur cette opération, et comme chaque année, le lancement de la campagne est l'occasion pour l'Etat en la personne de M le Préfet et le Conseil Départemental que j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui, de signer la convention partenariale relative aux financements de la protection des forêts contre les incendies.

Cette dernière est importante puisqu'elle reprend toutes les actions mises en œuvre par les partenaires DFCI dont celles conduites par le Département : important de se les rappeler une fois par an :

- Développement d'actions de sensibilisation envers les élus , envers le grand public et les scolaires. (Pour les élus, en 2015, la journée de sensibilisation a été consacrée au débroussaillage réglementaire et à la gestion de ses déchets (brulage, dépôt en déchèterie). )

- Soutien aux collectivités pour les équipements DFCI

- Entretien de 4 tours de guet :

Depuis 2012, nous avons nous aussi rationalisé le dispositif en conservant les tours indispensables à la surveillance. (Ainsi, il entretient les tours de guet et leurs accès : Issirac, Montbouquet, Fageole, Toureille).

- Débroussaillage des abords des routes départementales, en privilégiant les routes situées en zones à risques avérées.

- Surveillance des massifs par le patrouillage armé,  
**27 4X4 ou Dangels** assurent le patrouillage dans les forêts durant l'été.  
Financés en partenariat par le Département et l'Etat.
  
- Mission d'appui technique et de conseil auprès de 11 EPCI par le Département afin de garantir l'opérationnalité des équipements DFCI, la DDTM assurant cette mission auprès des autres EPCI du Gard.
  
- Participation au maintien en bon état opérationnel des équipements DFCI (pistes et points d'eau). Nous avons voté il y a quelques jours l'évolution de ce dispositif d'aide financière : aujourd'hui, les maîtres d'ouvrage peuvent bénéficier d'un taux d'aide de 80% grâce à l'appel de fonds européens que nous faisons, et non plus de 70% comme auparavant. (Aujourd'hui, où les fonds sont en baisse partout, cela fait plaisir de dire qu'on pourra aider plus en dépensant moins !).

Pour ma part, je vais terminer sur ces engagements renouvelés, laisser la parole à Mon collègue Alexandre Pissas, M. le Préfet, avant de signer la convention et nous rendre ensemble sur le terrain.